



Résiliation à titre conservatoire en assurance

Par Nelotte

Bonjour,
Je voudrais savoir si une compagnie d'assurance peut résilier des contrats d'assurance (professionnels) sans prendre contact avec son client pour confirmation après avoir reçue une demande de résiliation à titre conservatoire svp?

En effet, un assureur m'a fait faire une demande de résiliation à titre conservatoire (à mon nom propre et non pas au nom de sa compagnie) auprès de ma compagnie d'assurance qui n'a pas abouti mais après laquelle ma compagnie d'assurance m'a résilié les contrats sans m'en informer au préalable ou au moins pour confirmer ma demande ce qui fait que je me suis retrouvée sans contrat d'assurance (professionnels, bâtiments agricoles) pendant plusieurs mois avant que je ne m'en rende compte.

Merci pour votre retour
Cordialement,

Par chaber

bonjour
En effet, un assureur m'a fait faire une demande de résiliation à titre conservatoire (à mon nom propre et non pas au nom de sa compagnie) auprès de ma compagnie d'assurance qui n'a pas abouti

Etait-ce pour une résiliation amiable de votre part?
Si oui, c'est parce qu'il avait été avisé de l'intention de la compagnie d'assurances de procéder à la résiliation

Conformément au code des assurances une Compagnie peut résilier comme l'assuré le contrat pour la date anniversaire par LR 2 mois avant cette date

Par Nelotte

Bonjour,

Non pas du tout, en fait Allianz devait reprendre les contrats qu'il m'a fait mettre dans la lettre de résiliation à titre conservatoire mais il n'a rien repris et surtout ne m'a pas prévenue. Moi étant persuadée que j'étais assurée chez Allianz, je ne me suis pas inquiétée de tout ça surtout qu'au dire d'Allianz, "au bout des 2 mois de préavis de cette résiliation, si Groupama n'a pas de nouvelle d'Allianz ou de moi, celui ci continuera de m'assurer comme c'était la cas avant la fameuse lettre".

Donc à ce jour, je ne trouve pas du tout normal qu'Allianz n'ai rien repris et surtout pas prévenue de ce fait et en plus que Groupama ai résilié les contrats sans reprendre contact avec moi et du coup sans preuve d'une nouvelle assurance (chose que je croyais impossible puisqu'on ne peut pas résilier une assurance obligatoire sans en avoir souscrit une autre...)

Merci pour votre retour
Cordialement,